
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 19 janvier 2016, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau, situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la Ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Denis Charron
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivet
Monsieur le conseiller Réjean Major
Madame la conseillère Chantal Lamarche
Monsieur le conseiller Bernard Cayen
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Monsieur le conseiller Ota Hora
Monsieur le conseiller Morris O'Connor
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Robert Coulombe
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller André Carle

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Kazabazua
Low
Grand-Remous
Lac-Sainte-Marie
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Est absente :

Madame la conseillère Joanne Poulin

Gracefield

Monsieur Claude Blais, conseiller municipal de la Ville de Gracefield, est présent afin de représenter Madame la conseillère Joanne Poulin, mais non à titre de substitut.

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière.

Des journalistes, des cadres de la MRC ainsi que quelques citoyens sont également présents.

Préambule

Une présentation sur la semaine de la Persévérance scolaire est faite par Mesdames Claude Myre-Bisaillon et Johanne Mc Millan et Monsieur Pierre Boucher. Les municipalités sont invitées à participer aux journées de la persévérance scolaire, qui se dérouleront du 15 au 19 février 2016, et de la documentation est distribuée à cet effet.

Ouverture de la séance par le préfet

Monsieur le Préfet déclare la séance ouverte à 16 h 25 et aborde ensuite l'ordre du jour.

2016-R-AG001

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 19 janvier 2016

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 19 janvier 2016 soit adopté avec l'ajout du point suivant;

100-09 Ajout de titulaire – M. Marc Cloutier, directeur du développement économique – Carte de crédit Visa Desjardins – Rescision de la résolution 2015-R-AG009.

ADOPTÉE

2016-R-AG002	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 8 décembre 2016 Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2015 soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE
	Information – Dépôt du rapport d'activités du préfet – Période du 8 décembre 2015 au 19 janvier 2016 Le rapport d'activité du préfet a été transmis aux élus.
2016-R-AG003	Avis de motion – Projet de règlement 2016-286 concernant la tarification du Guide Touristique 2016-2017 Avis est donné par monsieur le conseiller Alain Fortin qu'un projet de règlement portant le numéro 2016-286 « Concernant la tarification du Guide Touristique 2016-2017 », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.
2016-R-AG004	Approbation des prévisions budgétaires 2016 du GUTACVG Considérant l'entente de gestion en vigueur entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le Guichet unique des transports adapté et collectif de La Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG) mandatant ce dernier en matière de transport collectif et adapté; Considérant qu'il convient d'adopter les prévisions budgétaires 2016 du mandataire, lesquelles sont établies conformément à ce qui est requis par les programmes de subventions gouvernementales auxquels la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a accès pour les transports collectifs; Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de sa rencontre tenue le 6 janvier 2016 dans ce dossier. En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires 2016 du GUTAC-VG telles que présentées. ADOPTÉE
2016-R-AG005	Approbation – Augmentation des tarifs des usagers en transport adapté pour 2016 – GUTAC-VG Considérant la résolution GUTAC.VG-2015-131 adoptée par le conseil d'administration du Guichet unique des transports adapté et collectif de La Vallée-de-la-Gatineau (GUTAC-VG) prévoyant l'augmentation des tarifs des usagers en transport adapté pour 2016; Considérant que cette modification doit également être approuvée par le Conseil de la MRCVG en raison de l'entente de gestion en vigueur entre la MRC et le GUTAC-VG en matière de transport collectif et adapté; Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de sa rencontre tenue le 6 janvier 2016 dans ce dossier. En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve l'augmentation des tarifs proposée par le conseil d'administration du GUTAC-VG, tels que définis à la résolution GUTAC.VG-2015-131. ADOPTÉE
2016-R-AG006	Octroi de mandat – Services professionnels de consultation en droit municipal Considérant la résolution 2015-R-AG372 autorisant la recherche de prix pour des services professionnels de consultation en droit municipal; Considérant les offres de prix reçus de trois (3) firmes de l'Outaouais;

Considérant que la soumission la plus basse reçue est celle de la firme Deveau avocats Outaouais pour un montant forfaitaire de 400 \$, taxes applicables en sus, et ce, pour une période d'un an;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale du 6 janvier 2016.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu d'octroyer le contrat de services professionnels de consultation en droit municipal à la firme Deveau avocats Outaouais, pour un montant forfaitaire de 400 \$, taxes applicables en sus, et ce, pour une période d'un an et aux conditions prescrites dans l'offre de services.

ADOPTÉE

2016-R-AG007

Procédures relatives à la liquidation de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau

Considérant la fin des activités de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau (TVG) en date du 31 décembre 2014;

Considérant la résolution 2014-CA-64 adoptée par le conseil d'administration de TVG le 8 décembre 2014 demandant une quittance finale pour ses administrateurs en date du 1^{er} janvier 2015 à la MRC, celle-ci intégrant les activités de développement touristique;

Considérant la résolution 2014-CA-65 adoptée par conseil d'administration de TVG le 8 décembre 2014 à l'effet de céder tous les actifs de TVG à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à compter du 1^{er} janvier 2015;

Considérant qu'en date du 31 décembre 2015, TVG comptait toujours certains comptes fournisseurs à payer pour permettre la liquidation finale de l'organisme;

Considérant la décision de la MRC d'intégrer les services de développement touristique et, par le fait même, de faciliter la liquidation finale de TVG suite à une demande présentée à cet effet par le conseil d'administration de TVG;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau procède aux paiements des passifs de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau, s'élevant à un montant estimé à 22 322 \$, et autres actions nécessaires à la liquidation finale de cet organisme, en date du 31 décembre 2015.

ADOPTÉE

2016-R-AG008

Parc Linéaire – Demande de report d'échéance de la subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la Véloroute des Draveurs – Ministère des Transports

Considérant l'octroi d'une subvention du ministère des Transports pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la Véloroute des Draveurs;

Considérant que des procédures d'expropriation sont en cours afin que les travaux visés par cette subvention puissent être finalisés;

Considérant que les travaux devaient être terminés au 31 mars 2016, mais qu'en raison des procédures d'expropriation toujours en cours, les travaux ne pourront être finalisés à cette échéance;

Considérant que le ministère des Transports permet le report d'échéance de la subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la Véloroute des Draveurs;

Considérant que les aménagements devraient être terminés au cours de l'année financière 2016-2017;

Considérant la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre du 6 janvier 2016 à cet effet.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau demande au ministère des Transports de l'autorisation de reporter l'échéance de la subvention pour la réalisation d'aménagements cyclables sur la Véloroute des Draveurs pour l'année financière 2016-2017.

ADOPTÉE

2016-R-AG009

Culture Outaouais – Adhésion annuelle 2016

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau renouvelle son adhésion à Culture Outaouais pour l'année 2016 au montant total de 250,00 \$.

ADOPTÉE

2016-R-AG010

Octroi du contrat 151222 – Vérification comptable – Auditeur externe

Considérant la recherche de prix 151222 effectuée pour des services de « Vérification comptable-Auditeur externe », pour l'année 2016;

Considérant que la MRC a fait parvenir les documents d'invitation à quatre (4) bureaux comptables ayant une place d'affaires sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant les offres de prix reçues de la part de deux (2) soumissionnaires;

Considérant que la soumission la plus basse reçue est celle de Dignard Éthier CPA inc. pour un montant forfaitaire de 15 000 \$, taxes applicables en sus.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'octroyer le contrat 151222 pour des services de « Vérification comptable-Auditeur externe » à Dignard Éthier CPA inc., pour un montant forfaitaire de 15 000 \$, taxes applicables en sus, pour l'année 2016.

ADOPTÉE

2016-R-AG011

SHQ – Programme RénoRégion – Budget alloué et critères utilisés

Considérant la réception d'une correspondance de la Société d'habitation du Québec relativement aux sommes allouées à la MRC pour le programme RénoRégion pour l'année 2015-2016;

Considérant qu'un montant de 74 000 \$ a été confirmé à la MRC le 22 décembre 2015 pour cette année financière, lequel devra être engagé pour le 31 mars 2016;

Considérant que ce budget ne permettra de traiter qu'un nombre restreint de dossiers alors que les demandes présentées à la MRC sont très importantes;

Considérant qu'une lettre sera transmise à la SHQ par le préfet afin de les informer que le budget alloué ne permet pas de rencontrer minimalement les objectifs du programme, en raison du nombre de dossiers qui pourront être traités vs le nombre de demandes présentées;

Considérant que des critères doivent tout de même être mis en place, outre ceux déjà prévus au programme, pour permettre l'octroi des montants reçus;

Considérant la recommandation du comité de l'Administration générale de la MRC, à l'occasion de la rencontre tenue le 6 janvier 2016, d'utiliser les mêmes critères que ceux adoptés pour l'administration du programme RénoVillage, en changeant les secteurs afin qu'ils concordent avec ceux identifiés à la vision stratégique et au premier projet de schéma d'aménagement révisé de la MRC.

En conséquence, madame la conseillère Julie Jolivette, appuyée par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les mêmes critères pour le programme RénoRégion que ceux utilisés pour l'administration du programme RénoVillage (1998-R-AG385), en y modifiant les secteurs identifiés afin qu'ils concordent avec ceux identifiés à la vision stratégique et au premier projet de schéma d'aménagement révisé de la MRC.

Il est également résolu de demander à Monsieur le préfet Michel Merleau de faire parvenir une lettre à la SHQ afin de les informer que le budget alloué pour l'année 2015-2016 ne permet pas de rencontrer minimalement les objectifs du programme RénoRégion, notamment en raison du nombre de dossiers qui pourront être traités vs le nombre de demandes présentées.

ADOPTÉE

2016-R-AG012

Ajout de titulaire – M. Marc Cloutier, directeur du développement économique – Carte de crédit Visa Desjardins – Rescision de la résolution 2015-R-AG009

Considérant la dotation de Monsieur Marc Cloutier au poste de directeur du développement économique, suite au départ à la retraite de Monsieur Marc Dupuis;

Considérant que Monsieur Cloutier effectuera également des tâches de commissaire industriel et qu'à ce titre, il sera appelé à effectuer de nombreux déplacements.

En conséquence, monsieur Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise l'acquisition d'une carte de crédit Visa Desjardins de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour monsieur Marc Cloutier, avec une limite de crédit de 10 000 \$, afin de prévoir les dépenses de déplacement liées au poste de directeur du développement économique. Il est également résolu de rescinder la résolution 2015-R-AG009, autorisant l'acquisition d'une carte de crédit Visa Desjardins pour monsieur Marc Dupuis, suite au départ à la retraite de ce dernier.

ADOPTÉE

2016-R-AG013

Consultation en vue de la nomination d'un représentant socio-économique des régions de l'Outaouais et des Laurentides au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais – Recommandation de nomination de monsieur le préfet Michel Merleau

Considérant le lancement d'un processus de consultation auprès d'organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides par l'Université du Québec en Outaouais (UQO) en vue de recommander au gouvernement du Québec des nominations de personnes à titre de membres socio-économiques, à son conseil d'administration;

Concernant l'expertise du Monsieur Michel Merleau, préfet de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, dans le domaine socio-économique et son intérêt à siéger au conseil d'administration de l'UQO à ce titre;

Considérant la volonté de Monsieur Merleau de participer à la gouvernance universitaire et de contribuer au rayonnement de la mission universitaire de l'UQO.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau recommande la nomination de monsieur le préfet Michel Merleau au titre de représentant socio-économique des régions de l'Outaouais et des Laurentides au sein du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais.

ADOPTÉE

2016-R-AG014

Adoption du Règlement 2015-282 « Modifiant les règlements 2015-215 et 2014-260 concernant la rémunération du préfet et des membres du conseil et modifiant les comités trouvant application »

Considérant qu'en vertu de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c., T-11.001), ci-après appelée la Loi, le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire ou préfet et de ses autres membres;

Considérant la recommandation émanant de la rencontre du 7 octobre 2015 du comité de l'Administration générale de réviser la configuration de certains comités du Conseil de la MRC et concernant la création d'un comité administratif;

Considérant que cette révision entraîne la modification de certains comités du Conseil, consultatifs et statutaires, prévus au règlement 2014-260;

Considérant que le rôle du préfet suppléant a également été modifié au cours des derniers mois, ce dernier étant régulièrement interpellé pour assister ou remplacer le préfet à ce titre lors de rencontre intra ou hors MRC;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement 2014-260 afin d'y apporter les modifications nécessaires pour faciliter le traitement des élus membres de ces comités du Conseil de la MRC;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement 2010-215 afin d'apporter des modifications au traitement prévu pour le préfet suppléant;

Considérant qu'à l'occasion de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 octobre 2015, monsieur le préfet Michel Merleau a dûment donné un avis de motion et déposé un projet de

règlement 2015-282 pour adoption à une séance ultérieure, conformément à l'article 8 de la Loi;

Considérant que conformément à l'article 9 de la Loi, après la présentation du projet de règlement, un avis public a été publié par le secrétaire-trésorier dans un journal diffusé sur l'ensemble du territoire au moins 21 jours avant la séance d'adoption du règlement 2015-282;

Considérant qu'une copie du règlement 2015-282 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 19 janvier 2016, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu d'adopter le Règlement 2015-282 « Modifiant les règlements 2015-215 et 2014-260 concernant la rémunération du préfet et des membres du conseil et modifiant les comités trouvant application », tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-R-AG015

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 8 décembre 2015 au 19 janvier 2016

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 8 décembre 2015 au 19 janvier 2016, totalisant un montant de 100 212,46 \$.

ADOPTÉE

2016-R-AG016

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 8 décembre 2015 au 19 janvier 2016

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 8 décembre 2015 au 19 janvier 2016, totalisant un montant de 314 667,44 \$.

ADOPTÉE

2016-R-AG017

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 19 janvier 2016

Monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 19 janvier 2016 totalisant un montant de 508 232,88 \$.

ADOPTÉE

2016-R-AG018

Adoption de la liste des comptes fournisseurs TNO au 19 janvier 2016

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Cayen, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 19 janvier 2016 totalisant un montant de 5 000,12 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussignée, Lynn Kearney, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Lynn Kearney,
Secrétaire-trésorier et directrice générale

2016-R-AG019

Dotation au poste de directeur du développement économique – Entérinement de l'embauche effective par le comité de sélection conformément à la résolution 2015-R-AG325

Considérant la résolution 2015-R-AG325 adoptée par le Conseil de la MRCVG autorisant le lancement d'un processus de dotation pour l'embauche d'un directeur du service de développement économique;

Considérant que trois des quatre candidats présélectionnés se sont présentés à l'entrevue, et que suite à une période d'évaluation ayant suivi les entrevues, les résultats du comité de sélection ont été soumis au comité d'administration générale qui en sont venus à une recommandation d'embauche.

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Cayen, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau embauche monsieur Marc Cloutier au poste de directeur économique, selon les conditions de travail en vigueur à la Politique du personnel de la MRCVG.

ADOPTÉE

2016-R-AG020

Autorisation à la direction générale – Demande de subvention dans le cadre du programme d'Emploi d'été Canada 2016

Considérant que Service Canada accorde, par l'entremise du programme Emplois d'été Canada, du financement pour aider notamment les employeurs du secteur public à créer des pour les étudiants de 15 à 30 ans;

Considérant que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau souhaite soumettre sa candidature pour l'obtention de projets dans le cadre de ce programme, pour l'été 2016.

En conséquence, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Morris O'Connor, propose et il est résolu de présenter la candidature de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, dans le cadre de l'initiative Emplois d'été Canada de Service Canada, dans le but de recevoir l'aide financière pour l'embauche d'étudiants à l'été 2016.

Il est également résolu d'autoriser madame Lynn Kearney, directrice générale à présenter et signer pour et au nom de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau toutes documentations et/ou demandes afférentes à la présentation de la candidature de la municipalité régionale de comté et à procéder à l'embauche des étudiants admissibles au Programme, le cas échéant.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Dépôt du rapport annuel 2014-2015 – Sûreté du Québec MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Monsieur le conseiller Ronald Cross, président du comité de Sécurité publique – Protection policière de la MRCVG, invite les membres du Conseil à prendre connaissance du rapport annuel 2014-2015 de la Sûreté du Québec.

2016-R-AG021

Appui à la municipalité de Grand-Remous et conformité au SCRSI – Demande de subvention dans le cadre du Programme Infrastructure Québec-Municipalités – Agrandissement de la caserne incendie

Considérant la demande de subvention présentée par la municipalité de Grand-Remous dans le cadre du programme Infrastructure Québec-Municipalités relativement à l'agrandissement de leur caserne incendie;

Considérant la nécessité, pour la municipalité, d'obtenir un avis favorable du MSP pour l'obtention de cette subvention et que cet avis doit découler d'une recommandation de la MRC confirmant la conformité du projet au SCRSI en vigueur;

Considérant la recommandation des membres du comité de Sécurité publique – Sécurité incendie, à l'occasion de la rencontre tenue le 12 janvier 2015.

En conséquence, madame la conseillère Chantal Lamarche, appuyée par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la municipalité de Grand-Remous dans sa demande de subvention présentée dans le cadre du Programme Infrastructure Québec-Municipalités et informe le MSP de la conformité de cette demande au SCRSI en vigueur à la MRCVG.

ADOPTÉE

2016-R-AG022

Avis de motion – Règlement 2016-287 « Établissant la tarification pour les services incendie à l'intérieur des territoires non organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »

Avis est donné par monsieur le conseiller Laurent Fortin qu'un projet de règlement portant le numéro 2016-287 « Établissant la tarification pour les services incendie à l'intérieur des territoires non organisés de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

2016-R-AG023

Adoption du Règlement 2015-284 « Modifiant le règlement 2015-277 relatif à la tarification pour des services rendus à des tiers (incluant l'écocentre) »

Considérant le règlement numéro 2014-277 « Règlement modifiant le règlement numéro 2014-261 « Relatif à la tarification pour des services rendus à des tiers (incluant écocentre) »;

Considérant que les frais de transport et d'élimination des matières vouées à l'enfouissement sont en hausse constante;

Considérant que de nouvelles exigences environnementales s'appliquent au tri des matériaux de construction reçus pêle-mêle, que ce tri occupe dorénavant une place plus importante dans les tâches des opérateurs, occasionnant ainsi des frais de manutention plus élevés;

Considérant que de nouveaux services permettront de réduire les tarifs exigés pour les résidus végétaux;

Considérant que la tarification pour des services rendus à des tiers par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au Centre de transfert et Écocentre doit être modifiée afin de représenter ces changements;

Considérant qu'un avis de motion (2015-R-AG401) de la présentation du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Neil Gagnon à la séance ordinaire du 8 décembre 2015;

Considérant qu'une copie du règlement 2015-284 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 19 janvier 2016, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Cayen, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2015-284 tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-R-AG024

Demande d'avis juridique – Projet de Règlement modificateur numéro 2015-278 « Modifiant le Règlement no 87-43 édictant le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vigueur et portant sur une modification d'une partie de l'affectation villégiature au sud du lac Cayamant dans la municipalité de Cayamant »

Considérant que le schéma d'aménagement de la MRCVG est entré en vigueur le 13 octobre 1988 suite à son approbation par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire;

Considérant qu'une Municipalité régionale de comté a le pouvoir de modifier son schéma d'aménagement en respect des dispositions prévues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que la municipalité de Cayamant souhaite établir un terrain de camping à l'intérieur de la zone V126 apparaissant au plan de zonage 80430 de la municipalité, plus précisément sur la partie nord des lots 34 et 35 du rang III du canton Dorion dans la municipalité de Cayamant;

Considérant que l'usage « terrain de camping » n'est pas autorisé par le règlement de zonage de la municipalité de Cayamant à l'intérieur de la zone V126;

Considérant que la municipalité de Cayamant a adopté un projet de règlement modificateur visant à autoriser l'usage terrain de camping dans la zone V126 de son plan de zonage;

Considérant que la municipalité de Cayamant a mentionné lors de l'assemblée publique que le projet de modification réglementaire de la zone V126 était susceptible à une approbation référendaire;

Considérant que les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que soit soumis à l'approbation de certaines habiles à voter ont été expliquées lors de l'assemblée de consultation publique;

Considérant que la municipalité a tenu un registre permettant aux personnes habiles à voter dans la zone V125 et les zones qui lui sont contigües de signer ledit registre dans le but de demander un référendum :

Considérant que le décompte du registre fut défavorable au projet de règlement modificateur la municipalité de Cayamant a abandonné le projet de règlement modificateur visant à autoriser l'usage de terrain de camping dans la zone V126;

Considérant que la municipalité de Cayamant a adressé une requête à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à l'effet d'apporter une modification de l'affectation Villégiature au sud du lac Cayamant apparaissant au schéma d'aménagement en vigueur sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en celle d'affectation RÉCRÉATIVE SPÉCIFIQUE tel que projetée au premier projet de schéma d'aménagement révisé de la MRCVG;

Considérant qu'un avis de motion concernant le projet de règlement modificateur 2015-278 a été donné le 19 mai 2015 par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que le projet de règlement modificateur 2015-278 a été adopté le 15 septembre 2015

Considérant que la consultation publique a été tenue le 25 octobre 2015;

Considérant qu'une plainte a été déposée auprès du MAMOT concernant le règlement modificateur 2015-278;

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, par l'entremise du commissaire Richard Villeneuve, du Bureau du commissaire aux plaintes, a fait parvenir le ou vers le 17 décembre 2015, un avis à la municipalité de Cayamant.

Considérant que le commissaire Richard Villeneuve, dans son avis du 17 décembre 2015, invite la Municipalité de Cayamant, de concert avec la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, à consulter son conseiller juridique afin d'évaluer les risques juridiques associés au processus suivi;

Considérant que lors de la séance du 6 janvier 2016, les membres du Comité d'aménagement et de développement (CAD) ont recommandé au Conseil de la MRC de procéder à une demande d'avis juridique distinct sur la question afin de permettre la prise de décision dans ce dossier.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau mandate la direction générale de la MRC afin d'obtenir un avis juridique auprès de Me Daniel Bouchard, de la firme Lavery, concernant le processus entrepris par la MRC dans le cadre du projet de règlement modificateur numéro 2015-278.

ADOPTÉE

2016-R-AG025

Certificat de conformité – Règlement modificateur 354-64 – Municipalité de Délage

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur numéro 354-64 modifiant le règlement de zonage 354 concernant la modification des usages dans la zone forestière F-149, adopté par le conseil de la municipalité de Délage;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport du Service de l'aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur 354-64 modifiant le règlement de zonage 354 concernant la modification des usages dans la zone forestière F-149 adopté par le conseil de la municipalité de Délage et demande à la directrice générale ou à la greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE

2016-R-AG026

Certificat de conformité – Règlement modificateur numéro 2015-318 – Municipalité de Messines

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur numéro 2015-318 modifiant le règlement de zonage numéro R95-167 afin d'y ajouter deux nouveaux usages dans le code d'utilisation « Extensif (a2) », adopté par le conseil de la municipalité de Messines;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport du Service de l'aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur numéro 2015-318 modifiant le règlement de zonage numéro R95-167 afin d'y ajouter deux nouveaux usages dans le code d'utilisation « Extensif (a2) » adopté par le conseil de la municipalité de Messines et demande à la directrice générale ou à la greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE

2016-R-AG027

Appel de propositions – Vente de bois sur pied par redevances – Secteur « Bois-Franc Parc industriel (2^e partie) » – Octroi de contrat

Considérant la tenue de la recherche de propositions pour la vente de bois sur pieds lancée dans un journal distribué sur le territoire de la MRCVG;

Considérant que cette recherche de propositions vise à vendre le bois du secteur Bois-Franc Parc industriel (2^e partie) pour les taux unitaires inscrits au tableau de propositions de l'acheteur;

Considérant qu'outre le prix, des critères doivent obligatoirement être respectés pour l'octroi du contrat, tels que définis à la recherche de propositions;

Considérant que le contrat doit être octroyé à l'entrepreneur ayant soumis les taux de redevances unitaires les plus élevés pour le bois vendu parmi les entreprises ayant respecté toutes les conditions prévues à la recherche de propositions;

Considérant que quatre propositions sont parvenues à la MRC avant la date limite;

Considérant l'analyse des soumissions par le service des TPI;

Considérant que l'entreprise ayant respecté les conditions et ayant soumis les taux de redevances unitaires les plus élevés pour le bois vendu est 9210-6467 Québec inc.

En conséquence, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Cayen, propose et il est résolu que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau octroie le contrat de vente de bois sur pieds dans le secteur Bois-Franc Parc industriel (2^e partie) selon les termes des documents inclus à la recherche de propositions, et autorise le préfet et la directrice générale à signer ce contrat, à 9210-6467 Québec inc. pour les taux de redevances suivants:

Essence	Redevance
PEU (pâte)	6,82 \$/M3
BOP (pâte)	5,38 \$/M3
EPB (sciage)	24,50 \$/TMV
SAB (sciage)	22,50 \$/TMV
SEPM (pâte)	25,35 \$/TMV
ERS, ERR (pâte)	6,25 \$/M3
Autres feuillus (pâte)	6,25 \$/M3

ADOPTÉE

2016-R-AG028

Désignation d'un délégué de la MRC aux fins de représentation auprès de la SOPFEU pour la période 2016-2017

Monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par le monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau désigne monsieur André Carle à titre de délégué de la MRC aux fins de représentation auprès de la SOPFEU pour la période 2016-217.

ADOPTÉE

2016-R-AG029

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18 h 52.

ADOPTÉE

Michel Merleau
Préfet

Véronique Denis
Greffière et adjointe
à la direction générale